DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 24 septembre 2026

OBJET : Modification plan de financement prévisionnel
Rénovation énergétique et thermique
de la salle polyvalente Francisque Payé

20260053

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Etaient présents : BRIERE Matthieu, BUFFONE Ennio, COLLIN Catherine, CONDAMIN Delphine, DUPIN Nicole, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FAYE Pascale, FRANÇOIS Christine, HERVIS Jean-Pierre, JACQUES Florence, LACHENAL Geneviève, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PISTIL Raymond, VERDENET Clotilde.

Pouvoir : DELACOURT Marc à FRANÇOIS Christine, FRANÇOIS Philippe à FAURE Sébastien

Secrétaire de Séance : DUPLAN Véronique

Date de convocation du Conseil : 16 septembre 2026
Nombre de conseillers
en exercice : 19
Nombre de conseillers
Présents : 17
Pouvoirs : 2

Rapporteur : Matthieu BRIERE

Monsieur BRIERE rappelle que le projet a fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal en date du 20 mai 2026. Depuis cette date, la maitrise d'ouvrage de cette opération a été accompagnée par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADIA), chargé d'assurer l'assistance à la passation du marché de travaux ainsi que l'accompagnement dans les demandes de financement et de subventions.

Au regard de l'évolution du coût prévisionnel de l'opération et des financements susceptibles d'être mobilisés, il convient désormais d'actualiser le plan de financement prévisionnel afin de tenir compte des données les plus récentes du dossier et des demandes de subventions en cours.

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base des offres les mieux disantes à 530 486,49 € HT de travaux et à un montant global d'opération à 636 489,44 € HT se décomposant comme suit :

Accusé de réception en préfecture
001-210102732-20260924-20260053-DE
Date de réception préfecture : 28/09/2026

Poste des dépenses	Montant prévisionnel HT	TVA 20 %	Montant TTC
Honoraires maitrise d'œuvre et assistance maitrise ouvrage	72 167,67	14 433,53	86 620,20
Etudes, frais annexes	23 939,55	4 787,91	28 727,46
Travaux de réhabilitation	540 382,22	108 076,44	577 547,91
Total	636 489,44	127 297,88	763 787,33

Ce projet est éligible aux aides suivantes :

- au titre de la dotation d'équipements des territoires (DSIL) pour l'ETAT,
- au titre du Fonds Vert pour l'ETAT,
- départementales de contractualisation avec les communes dans le cadre du dispositif transition écologique,
- fonds de concours de la CCMP dans le cadre du programme Transition énergétique

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Plan de financement prévisionnel - commune de NEYRON Rénovation énergétique de la salle des fêtes							
DEPENSES		RECETTES					
Types de dépenses	Montants HT	Financeurs	Eligibilité	Plafond	Taux subvention Montant subvention / Dépense thématique	Montant max de subvention	Taux global Montant subvention Montant total proje
Travaux classiques	134 590,49 €	DSIL	Construction, rénovation, urbanisme	200 000 €	20% à 40 %	31 057,92 €	4,88%
frais annexes eligibles	20 699,13 €						
Travaux de rénovation énergétique	395 196,00 €	CD 01 transition écologique	Rénovation énergétique	20 % dans la limite	20%	91 194,91	14,33%
frais annexes eligibles	60 778,54 €	Fonds Vert	axe 1 - Rénovation énergétique	taux moyen	25%	113 993,64 €	17,91%
		CCMP	Transition énergétique		50%	200 121,00 €	31,44%
Frais annexes non eligibles	25 225,28 €						
TOTAL HT	636 489,44 €	Sous-total subventions publiques				436 367,47 €	68,56%
		Autofinancement				200 121,98 €	31,44%
		TOTAL				636 489,44 €	100,00%

L'opération n'est pas assujettie à la TVA, néanmoins elle bénéficie du FCTVA.
Le n°de SIRET de la commune est le 210 102 752 000 16.

Afin de permettre l'instruction administrative du dossier, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver :

la rénovation énergétique et thermique de la salle polyvalente Francisque PAYE.

- pour un montant de 636 489,44 € HT soit 763 787,33 € TTC,
- le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

- D'autoriser Mme la Maire à :
 - solliciter l'aide financière de l'Etat, du département de l'Ain et de la Communauté de communes de Miribel et du Plateau
 - entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document afférent à ce dossier.

La Commune s'engage à ne pas commencer l'exécution des travaux avant d'avoir reçu l'accusé de réception l'autorisant à les démarrer.

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20260924-20260053-DE
Date de réception préfecture : 28/09/2026

Les crédits nécessaires en dépenses et en recettes sont et seront inscrits aux Budgets primitifs 2026 et 2027.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- D'ADOPTER les propositions de M. le rapporteur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents.

Fait à NEYRON, le 24 septembre 2026

La Maire

Christine FRANÇOIS



Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20260924-20260053-DE
Date de réception préfecture : 28/09/2026